

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE JONCTION EST

COMMUNES DE BALMA, QUINT-FONSEGRIVES, SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE ET TOULOUSE

du 27 juin au 30 septembre 2022 inclus

Description de l'opération soumise à la concertation

Le territoire Est de l'agglomération toulousaine connaît un fort développement. Il se matérialise par plusieurs opérations d'aménagement inscrites dans les documents de planification (Toulouse Aérospatial, Malepère) qui vont générer de nouvelles activités et attirer de nouveaux habitants. En parallèle, l'offre de transports en commun par bus se renforce sur les infrastructures existantes.

Le projet de la Jonction Est s'inscrit en accompagnement de ce développement et en réponse aux futurs besoins de déplacements. Il consiste en la création d'un maillage routier entre l'A61 et la M16 chemin de Ribaute (ex RD16) sur la commune de Quint-Fonsegrives. Il comprend la réalisation d'un diffuseur sur le périphérique Est (A61) entre les échangeurs de Montaudran et de Lasbordes, d'une desserte de la zone d'activité de la Grande Plaine, ainsi que d'une liaison piétons et cycles entre l'avenue Marcel Dassault et le chemin de Ribaute.

La Jonction Est a pour objectif :

- d'accompagner le développement de l'Est toulousain, en particulier en améliorant la desserte des zones d'aménagement existantes et futures, ainsi que les projets nouveaux,
- de capter le trafic périurbain pour améliorer les conditions d'accès à l'agglomération et à la rocade Est,
- d'améliorer et de sécuriser les conditions d'accès au périphérique Est : par la création d'un nouvel échangeur qui assurera une meilleure répartition des points d'accès au périphérique, par l'aménagement de voies auxiliaires d'entrecroisement qui contribueront à la suppression des « remontées de files », par la création d'un nouveau maillage viarie,
- de faciliter les transports en commun aux heures de pointe, en renforçant le maillage du réseau et en « délestant » les routes de Revel et de Castres du trafic automobile au profit de la circulation des bus Linéo,
- de développer et mailler les liaisons douces, piétons et cycles.

Afin d'informer le public et de l'associer à l'élaboration du projet, et conformément aux prescriptions des articles L 103-2 et R 103-1 du Code de l'Urbanisme, la maîtrise d'ouvrage a décidé de poursuivre la concertation publique sur cette opération.

Autorités responsables du projet

Le projet Jonction Est est porté par deux maîtrises d'ouvrage auprès desquelles toute information peut être demandée :

- ⇒ **Toulouse Métropole**, Direction Infrastructures Travaux Energies, Bâtiment Marengo Ovale, 1 place de la Légion d'Honneur, 31500 Toulouse Tél : 05 81 91 74 15, pour la partie infrastructures de raccordement au réseau de voirie existant
- ⇒ La société **Autoroutes du Sud de la France (Vinci Autoroutes)**, Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest, Europarc / 22 avenue Léonard de Vinci, 33608 Pessac cedex Tél : 05 57 89 00 10, pour la partie échangeur et voies d'entrecroisement

Objet de la concertation

La concertation permet à toutes les personnes et instances d'être informées de l'avancement du projet et d'exprimer leur avis.

Celle-ci doit associer à l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales, les usagers, les commerçants et toute personne intéressée par le projet.

Les objectifs fixés pour cette consultation sont les suivants :

- présenter et informer le public sur la base de l'avant-projet,
- recueillir l'avis du public sur les aménagements envisagés,
- présenter et informer le public sur les modifications envisagées dans les documents d'urbanisme des communes impactées par ce projet, à savoir Toulouse, Balma et Quint-Fonsegrives.

EN SAVOIR PLUS

www.toulouse-metropole.fr
RUBRIQUES // Projets // Jonction Est

NOUS ÉCRIRE

jonction-est@toulouse-metropole.fr

Déroulement de la consultation

La concertation se déroulera pendant 96 jours entiers et consécutifs, du lundi 27 juin au vendredi 30 septembre 2022 inclus.

Les modalités de concertation du public sont les suivantes :

- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation. Ce dossier sera accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations, pendant toute la durée de la concertation. Les documents seront consultables aux adresses suivantes :
 - Toulouse Métropole, Bâtiment Marengo Boulevard, 6 rue René Leduc 31500 Toulouse
 - Mairie de Balma, 8 allée de l'Appel du 18 juin 1940, 31130 Balma
 - Mairie de Quint-Fonsegrives, 2 rue d'Occitanie 31130 Quint-Fonsegrives
 - Hôtel de Ville de Saint-Orens-de-Gameville, 46 avenue de Gameville 31650 Saint-Orens-de-Gameville
 - Mairie de quartier de Toulouse « l'Ormeau », 345 avenue Jean Rieux 31500 Toulouse

aux jours et heures d'ouverture habituels de ces lieux.

Le dossier est consultable également en ligne sur la page suivante :

<https://www.toulouse-metropole.fr/projets/jonction-est>

- Organisation d'une réunion publique. Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra **le lundi 04 juillet de 18h30 à 21h** à Saint-Orens-de-Gameville, à la *Maison des Activités Multidisciplinaires, 6 chemin des tuileries*.
- Organisation de huit permanences publiques d'une demi-journée chacune pour présenter l'opération aux personnes intéressées :
 - **Mardi 28 juin de 14h à 17h**, à la *mairie de Quint-Fonsegrives – Salle de la table ronde*
 - **Mercredi 29 juin de 9h à 12h**, *Toulouse Quartier 4.3 > Villa des Rosiers au 125 avenue Jean Rieux*
 - **Lundi 04 Juillet de 9h à 12h**, *au pôle environnement et cadre de la vie de la commune de Balma, 24 avenue des Arènes à Balma*
 - **Mercredi 03 août de 9h à 12h** *au siège de Toulouse Métropole, Bâtiment Marengo Boulevard, 6 rue René Leduc 31500 Toulouse*
 - **Vendredi 26 août de 9h à 12h**, *Toulouse Quartier 5.1, à la mairie de quartier de l'Ormeau, 345 avenue Jean Rieux.*
 - **Mardi 30 août de 14h à 17h**, à l'*Hôtel de Ville de Saint-Orens-de-Gameville – Salle du Conseil Municipal*
 - **Jedi 08 septembre de 14h à 17h**, *au siège de Toulouse Métropole, Bât. Marengo Boulevard, 6 rue René Leduc à Toulouse*
 - **Lundi 26 septembre de 14h à 17h**, *au siège de Toulouse Métropole, Bât. Marengo Boulevard, 6 rue René Leduc à Toulouse.*

Les permanences seront organisées dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur aux dates de la concertation. Le dispositif de la concertation peut évoluer en fonction de la situation sanitaire ou de contraintes logistiques. Le public est invité à se renseigner sur le site internet du projet.

Modalités d'expression du public

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres mis à disposition dans chacune des mairies listées ci-avant
- par mail sur la boîte mail dédiée au projet jonction-est@toulouse-metropole.fr
- via le site internet www.iciparticipe.toulouse.fr
- lors des temps de rencontres avec le public en présence des représentants de la maîtrise d'ouvrage, tels que présentés ci-avant
- par courrier adressé à *Toulouse Métropole, Direction Infrastructures Travaux Energies, bâtiment Marengo Ovale, 1 place de la Légion d'Honneur, 31500 Toulouse*

Modalités pour consulter les conclusions de la concertation

Au terme de la concertation, il sera établi un bilan de la concertation, reprenant et synthétisant les avis et observations formulés. Ce bilan fera l'objet d'une délibération soumise à l'occasion d'un Conseil, au vote des élus de Toulouse Métropole, qui présentera les suites données par la maîtrise d'ouvrage aux observations du public et leur intégration dans les études détaillées préalables à l'enquête publique, le cas échéant.

Le public pourra consulter cette délibération sur le site internet de Toulouse Métropole.

Toulouse Métropole

6, rue René Leduc - B.P. 35 821

31505 Toulouse Cedex 5

t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01

www.toulouse-metropole.fr

VINCI
AUTOROUTES

toulouse
métropole